

## Advicenne annonce une progression de 51% des ventes brutes de Sibnaya<sup>®</sup> au cours du S1 2023 à près de 1,0 million d'euros

- Les ventes brutes<sup>1</sup> d'Advicenne au premier semestre 2023 progressent de 23% à 2,2 millions d'euros
- Les ventes de Sibnaya<sup>®</sup> (citra<sup>te</sup> de potassium/ bicarbonate de potassium) progressent de 128% en volume
- Sibnaya<sup>®</sup> devient le premier contributeur de chiffre d'affaires du groupe

Paris, France, le 12 juillet 2023, à 7h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui que ses ventes brutes ont atteint 2,2 millions d'euros pour le premier semestre 2023, en hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent.

Pour la première fois et conformément au plan stratégique de la Société, la croissance des ventes brutes provient majoritairement des ventes de Sibnaya<sup>®</sup>. Celles-ci affichent une hausse de 128% en volume sur les six premiers mois de l'année par rapport au premier semestre 2022. En valeur, les ventes brutes de Sibnaya<sup>®</sup> progressent sur la même période de 51% à 0,96 million d'euros (vs 0,64 million d'euros au premier semestre 2022). Sibnaya<sup>®</sup> devient le premier produit du groupe, devant Likozam<sup>®</sup> et Levidcen<sup>®</sup> avec des ventes respectives de 0,93 et 0,33 million d'euros. Au total, les ventes brutes de la franchise Neurologie (Likozam<sup>®</sup> et Levidcen<sup>®</sup>) progressent de plus de 8% sur la période.

Le décalage de croissance en valeur et en volume s'explique en grande partie par la mise en place des partenariats et la structure des prix de transfert. L'analyse plus détaillée du chiffre d'affaires montre une accélération de la croissance semestre après semestre tant en volume qu'en valeur.

Vente brutes (m€)	S1 2023	S1 2022	Croissance
<b>Sibnaya<sup>®</sup></b>	0,96	0,64	+51%
<b>Neurologie</b>	1,26	1,17	+8%
dont Likozam <sup>®</sup>	0,93	0,87	+11%
dont Levidcen <sup>®</sup>	0,33	0,30	+7%
<b>Total</b>	<b>2,22</b>	<b>1,80</b>	<b>+23%</b>

**Didier Laurens, Directeur Général d'Advicenne, a commenté :** « Le premier semestre 2023 concrétise la mise en place de nos partenariats sur l'ensemble de l'Europe, et leurs premiers résultats. Ce premier

<sup>1</sup> Les ventes brutes représentent le montant brut facturé aux clients pour les quantités de produits livrées au cours de l'exercice. Dans les pays où le prix, ou les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises sont constatées sur la base des meilleures estimations de la société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration.



*semestre est en ligne avec nos attentes, avec de plus en plus de patients traités à travers l'Europe et au-delà et très peu d'arrêts de traitement. Cela s'inscrit dans notre mission de répondre à des besoins médicaux non couverts dans les maladies rares, avec des traitements qui améliorent considérablement le quotidien des patients et de leurs familles. ».*

Réalisations et perspectives de Sibnaya<sup>®</sup> en Europe :

- Mise en place de structures commerciales au Royaume-Uni et en France : celles-ci commencent à porter leurs fruits. Au Royaume-Uni, si les négociations avec les hôpitaux prennent du temps, plusieurs accords avec des hôpitaux importants ont été signés au cours du premier semestre, et plusieurs devraient suivre au cours de la seconde moitié de l'année. En France, le nombre d'hôpitaux à livrer augmente sensiblement, signant la diffusion croissante du produit sur le territoire; à ce jour, Sibnaya<sup>®</sup> est délivré dans 76 centres hospitaliers.
- Poursuite du déploiement des partenariats commerciaux sur le reste de l'Europe : l'ensemble des partenaires, y compris les plus récemment signés, enregistrent désormais des ventes sur leurs zones géographiques respectives, en particulier en Allemagne, au Danemark et dans certains pays d'Europe de l'Est. Les premières ventes ont également été enregistrées au Moyen-Orient grâce à la mise en place de programmes d'accès précoce.
- Première publication des résultats à long terme de ADV7103 dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) : présentés lors du congrès de l'European Renal Association à Milan, ces résultats de suivi à 72 mois des patients traités par ADV7103 ont permis aux médecins européens spécialistes de maladies rares rénales, d'apprécier l'intérêt du médicament dans son indication.

## A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya<sup>®</sup> (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et en Grande-Bretagne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

## CONTACTS

### Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général  
+33 (0) 1 87 44 40 17  
Email : [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)

### Ulysse Communication

Media relations  
Bruno Arabian  
+33 (0)6 87 88 47 26  
Email : [advicenne@ulyse-communication.com](mailto:advicenne@ulyse-communication.com)

## Déclarations prospectives

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2023. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*